

**RAPPORT (2009) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES  
MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

1. Le présent rapport est distribué par la Présidente du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités et décisions du Comité au 1<sup>er</sup> octobre 2009.
2. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu deux réunions ordinaires en 2009: 25 et 26 février et 23 et 24 juin. Une troisième réunion ordinaire est prévue pour les 28 et 29 octobre.<sup>1</sup> À la réunion de juin, Mme Miriam Chaves (Argentine) a été nommée Présidente pour la période 2009-2010.
3. Le Comité a engagé le troisième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS au cours des réunions informelles et ordinaires qu'il a tenues en 2009. Conformément à la procédure adoptée pour le troisième examen (G/SPS/W/228), et sur la base des renseignements fournis par les Membres, le Comité examinera un projet de rapport pour adoption à sa réunion d'octobre (G/SPS/W/237/Rev.1). En outre, comme le Comité en était convenu lors de son deuxième examen (G/SPS/36), il a examiné des propositions visant à faciliter le recours à des consultations spéciales et des négociations pour régler les problèmes commerciaux. À sa réunion d'octobre, le Comité sera invité à examiner une proposition fondée sur une proposition antérieure présentée conjointement par l'Argentine et les États-Unis (G/SPS/W/243). Comme il en est également convenu lors du deuxième examen, le Comité se penchera sur la question des liens entre le Comité SPS et le Codex, l'OIIE et la CIPV lors d'un atelier qui aura lieu le 26 octobre 2009.
4. Conformément aux dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence, 733 notifications (y compris des addenda, corrigenda, révisions, suppléments et accords sur l'équivalence) ont été présentées au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2009, ce qui portait en octobre 2009 le nombre total des notifications SPS présentées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord à 10 570.
5. À chacune des réunions du Comité, des Membres, des organisations ayant le statut d'observateur et le Secrétariat ont fourni des renseignements sur leurs activités respectives d'assistance technique dans le domaine SPS, et le Secrétariat a tenu le Comité informé des travaux menés au titre du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Le FANDC organise un atelier sur le recours à l'analyse économique pour la prise de décisions dans le domaine SPS qui aura lieu le 30 octobre 2009.
6. La question du traitement spécial et différencié a été examinée à chaque réunion du Comité. Le Comité a continué d'examiner des propositions tendant à réviser la procédure visant à améliorer la

---

<sup>1</sup> Le rapport sur la réunion de février figure dans le document G/SPS/R/54 et celui sur la réunion de juin dans le document G/SPS/R/55.

transparence du traitement spécial et différencié<sup>2</sup>, mais n'est pas encore parvenu à une décision à cet égard.

7. Le Comité SPS a examiné des problèmes commerciaux spécifiques très divers, dont certains concernaient des notifications individuelles. Les questions discutées ont porté, entre autres, sur les mesures commerciales imposées en réponse au virus de la grippe A/H1N1, sur les restrictions liées à la grippe aviaire et à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), sur les préoccupations liées à la teneur maximale en résidus de pesticides dans divers produits et sur les restrictions liées à la préservation des végétaux. À ce jour, en 2009, sept nouveaux problèmes commerciaux spécifiques ont été soulevés, 18 problèmes commerciaux soulevés précédemment ont à nouveau été discutés et trois ont été déclarés réglés.

8. Le Comité a également continué de débattre des effets des normes SPS commerciales et privées sur le commerce, ainsi que du rôle approprié du Comité SPS. Les Membres ont donné des exemples de produits spécifiques dont l'accès à certains marchés était gêné par les normes privées. Ces exemples ont été résumés dans un rapport descriptif qui a été examiné par le Comité à sa réunion de juin (G/SPS/GEN/932). Comme le Comité en est convenu, le Secrétariat élaborera un rapport décrivant les actions identifiées par les Membres qui pourraient être engagées par le Comité et/ou les Membres pour traiter les préoccupations concernant les effets des normes SPS privées, rapport qui sera examiné à la réunion d'octobre 2009.

9. Le onzième rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale a été adopté *ad referendum* par le Comité à la suite de sa réunion de juin.<sup>3</sup> Un certain nombre de Membres se sont dits préoccupés par les effets qu'un projet de norme de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes relatif à la spongieuse asiatique pourrait avoir sur le commerce.

10. Le Comité procédera à l'examen transitoire au titre de la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine à sa réunion d'octobre 2009.

11. Le Comité est convenu d'inviter les organisations ayant le statut d'observateur sur une base *ad hoc*, réunion par réunion, à participer à chacune de ses réunions en 2009. Il n'a pas pu parvenir à une décision concernant les demandes de statut d'observateur en suspens présentées par l'Office international de la vigne et du vin (OIV), la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (APCC), la Convention sur la diversité biologique (CBD), et l'Organisation de normalisation du Conseil de coopération du Golfe (GSO).

12. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec la CIPV, l'OIE et le Codex et a régulièrement reçu des renseignements à jour concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités, y compris dans le domaine de l'assistance technique.

13. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses réunions ordinaires en 2010: 17 et 18 mars, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet ainsi que 20 et 21 octobre.

---

<sup>2</sup> La procédure figure dans le document G/SPS/33 et les propositions de modification dans le document G/SPS/W/224 et ses révisions.

<sup>3</sup> G/SPS/51.